

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 12 avril 2021**

Le lundi douze mars deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit avril deux mil vingt-et-un, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, sans présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Annie BEYDON, (pouvoir à Coralie JUGE), Sophie DAL'PAN (pouvoir à Claire GIRY-LATERRIERE), Frédérique CONSTANCEAU (pouvoir à Sébastien DUREY), Michel TOMAS.

Le Maire procède à l'appel des membres présents et annonce les pouvoirs. Puis, il ouvre la séance à 18h52. Vu les difficultés rencontrées (réception de documents chiffrés très tard dans la semaine) pour établir les budgets qui vont être présentés, le Maire souhaite féliciter Marie BELOMBO et les agents pour le travail fourni.

Une proposition de convention par la bibliothèque départementale de prêt pour une animation étant arrivée par courrier alors que les convocations étaient déjà transmises, il demande l'autorisation d'ajouter ce point délibérant à l'ordre du jour, ce qui est accepté par la totalité des membres présents.

Sur proposition du Maire, Sébastien DUREY est désigné comme secrétaire de séance par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Sébastien DUREY

Le Maire demande ensuite s'il y a des observations sur le procès-verbal de la précédente séance. L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2021 et procède à sa signature.

1- VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021

Le Maire indique aux conseillers qu'ils disposent des documents nécessaires au suivi de ce sujet et donne la parole à Marie BELOMBO, adjointe en charge des finances, pour présenter les données.

Elle explique que la Loi des finances a complètement modifié le calcul de cet impôt en supprimant l'impôt versé au Département pour l'attribuer à la commune mais :

- la recette communale supprimée par la réforme est de..... 239 540 €
- les ressources départementales affectées à la commune par la réforme sont de.. 374 311 €
- soit une différence de..... 134 771 €

qui représente la surcompensation des recettes de la commune.

donc un coefficient correcteur (0,807518 calculé à partir de la variation proportionnelle des sommes département-commune avant et après réforme) doit être appliqué sur le montant du produit de la taxe foncière bâtie.

En 2021, notre produit fiscal est de..... 627 707 € composé :

- du produit du foncier bâti et non bâti	743 091 €
- de la taxe d'habitation des résidences secondaires	14 561 €
- de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation	5 548 €
- du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	1 455 €
- la contribution négative due au coefficient correcteur	- 136 948 €

En résumé, en 2021, le produit perçu sera inférieur de 7 613 € puisqu'il était de 635 320 € en 2020, ce qui nous fait revenir sur les taux de 2017 qui ne pourront être changés avant 2023.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Marie BELOMBO présente ensuite, avec beaucoup d'explications et de détails, la photographie financière de la commune qui se résume comme suit :

	2018	2019
Epargne Brute	306 414,59 €	202 543,27 €
Epargne Nette	178 020,06 €	50 493,85 €
Capacité de désendettement	2,45	10,95
Taux Epargne Brute	26,59%	14,60%

	2020	2021
Epargne Brute	184 944,22 €	-101 490,94 €
Epargne Nette	54 644,22 €	-225 623,66 €
Capacité de désendettement	10	13

Elle rappelle que le nouveau trésorier lors de son intervention dans une précédente réunion du Conseil municipal, a indiqué avoir contrôlé les opérations des 10 dernières années. Il est apparu que sur le budget du lotissement, les lots restant à la vente ont été mal évalués par l'ancien trésorier et que c'est pour cela qu'il faut un virement sur ce budget, pris sur un compte de fonctionnement de la commune d'une somme de 204 892.27 €. Ceci engendre un résultat négatif. Le contrôle n'appelle aucune autre observation de sa part.

Le nouveau trésorier demande que le Conseil municipal produise une délibération faisant état de la situation et impliquant la responsabilité de l'administration.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- VOTE DES BUDGETS 2021

Marie BELOMBO expose les chiffres qui permettent d'établir les budgets 2021 et notamment :

a) commune :

COMMUNE RECETTES FONCTIONNEMENT					
NATURE	BUDGET 2020	REALISE 2020	TAUX % REALISATIONS	BUDGET 2021	EVOLUTION BUDGET EN %
013-ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €	29 296,26 €	31,73%	20 000,00 €	0,00%
70-PRODUITS DES SERVICES	184 112,00 €	164 545,26 €	-11,89%	171 660,00 €	-7,25%
73-IMPOTS ET TAXES	717 255,00 €	745 893,08 €	3,84%	727 459,00 €	1,40%
74-DOTATIONS PARTICIPATIONS	455 750,00 €	472 002,70 €	3,44%	451 104,00 €	-1,03%
75-AUTRES PRODUITS DE GEST.COUR.	26 300,00 €	21 363,52 €	-23,11%	24 300,00 €	-8,23%
76-REMBOURSEMENT EMPRUNTS	7 957,22 €	7 957,22 €	0,00%	7 465,66 €	-6,58%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 500,00 €	11 972,87 €	62,42%	4 000,00 €	-12,50%
66-42 CESSIONS		43 000,00 €	100,00%	- €	0,00%
78 - REPRISE PROVISIONS	2 500,00 €	1 500,00 €	-66,67%	2 500,00 €	100,00%
SOUS TOTAL	1 418 374,22 €	1 497 530,91 €	105,58%	1 408 488,66 €	-0,70%
002-EXCEDENT FONCT. REPORTE	237 725,35 €	237 725,35 €	100,00%	558 104,52 €	57,40%
TOTAL GENERAL	1 656 099,57 €	1 735 256,26 €		1 966 593,18 €	15,79%

CHÂTEAU L'EVEQUE									
DOTATIONS DE L'ETAT ENTRE 2013 ET 2021									
DOTATIONS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations Forfaitaire	311 563,00 €	303 203,00 €	280 502,00 €	257 386,00 €	247 163,00 €	247 646,00 €	249 339,00 €	250 791,00 €	249 501,00 €
Dotations Solidarité Rurale	54 779,00 €	58 820,00 €	73 288,00 €	84 560,00 €	107 385,00 €	116 512,00 €	120 343,00 €	135 853,00 €	144 586,00 €
Dotations Nationale de Péréquation	111 888,96 €	54 757,00 €	38 901,00 €	35 011,00 €	31 510,00 €	28 359,00 €	26 576,00 €	31 891,00 €	38 269,00 €
TOTAL Dotations Etat	478 230,96 €	416 780,00 €	392 691,00 €	376 957,00 €	386 058,00 €	392 517,00 €	396 258,00 €	418 535,00 €	432 356,00 €
Evolution année par année depuis 2013		-12,85%	-5,78%	-4,01%	2,41%	1,67%	0,95%	5,62%	3,30%
Evolution par rapport à 2013		-12,85%	-17,89%	-21,18%	-19,27%	-17,92%	-17,14%	-12,48%	-9,59%

L'atténuation des charges ne comporte que les remboursements pour maladie des agents. Les produits de services comprennent les prestations fournies aux familles et les remboursements par le Grand Périgueux (mise à disposition de personnel, entretien des locaux, les repas de la micro crèche et du centre de loisirs).

Les impôts et taxes correspondent aux dotations de l'Etat qui stagnent, la DSR et DNP qui augmentent de 14 000 € et le produit fiscal en baisse. A l'aide du tableau qui suit, l'assemblée peut constater que les produits des dotations de l'état n'augmentent pas... au contraire.

COMMUNE DEPENSES FONCTIONNEMENT					
NATURE	BUDGET 2020	REALISE 2020	TAUX % REALISATIONS	BUDGET 2021	EVOLUTION BUDGET EN %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	424 816,00 €	304 140,12 €	-39,68%	451 643,00 €	5,94%
012-CHARGES DE PERSONNEL	693 714,00 €	623 953,25 €	-11,18%	664 901,00 €	-4,33%
65-AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	280 096,34 €	109 268,90 €	-156,34%	349 805,27 €	19,93%
66-CHARGES FINANCIERES	33 600,00 €	32 223,33 €	-4,27%	32 530,33 €	-3,29%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 270,00 €	49 155,45 €	77,07%	8 600,00 €	-31,05%
68-DOTATIONS A MORT.PROVISIONS	6 144,00 €	5 598,00 €	-9,75%	27 680,14 €	77,80%
014- REMBOURSEMENT GRAND PERGX	9 960,00 €	9 960,00 €	0,00%	9 960,00 €	0,00%
022-DEPENSES IMPREVUES	2 500,00 €			3 000,00 €	16,67%
	1 462 100,34 €	1 134 299,05 €	77,58%	1 548 119,74 €	5,56%
VIREMENT EN INVESTISSEMENT	232 052,23 €			418 473,44 €	44,55%
TOTAL GENERAL	1 694 152,57 €	1 134 299,05 €		1 966 593,18 €	13,85%

EAU ET ASSAINISSEMENT : les dépenses se maintiennent ; nous allons réaliser des économies.

GAZ ET ELECTRICITE :

2019 : 45 695,58 €

2020 : 46 132,26 €

Nous prévoyons le même montant qu'en 2019.

ALIMENTATION : le nombre d'élèves s'accroît ; le bio progresse. Une convention nous permettra de tenir cette ligne budgétaire.

PRODUITS D'ENTRETIEN : en raison de la crise covid, nous conservons la même prévision soit 8 000 €. Nous subissons une augmentation des dépenses due à l'achat de masques, gants et produits virucides.

LOCATIONS MOBILIERES : comprend les locations des photocopieurs, le contrat des illuminations de Noël (4 800 €).

DIVERS ENTRETIENS :

- des terrains dont la remise en état du stade d'honneur : 16 000 €

- des bâtiments : 45 000 €

- des voies et réseaux : 27 800 €

- du matériel roulant, remise à niveau indispensable de notre matériel (épareuse, tracteur, tractopelle) : 30 000 €

Franck MERY prend la parole pour donner le détail des travaux programmés sur les bâtiments, surtout sur la salle des fêtes à remettre aux normes, l'école ou encore l'organigramme des digicodes pour remplacer le trousseau impressionnant de clés à gérer, entre autres.

Jean-Paul DUTARD explique les dépenses pour les voies et réseaux : des rentrées de calcaire pour la réparation de chemins blancs avec une réserve pour faire front aux éventuels dommages suite à intempérie. Il énumère les entretiens faits sur le matériel et ceux à faire...

FORMATIONS DU PERSONNEL : renouvellement CACES, agrément phytosanitaire du personnel technique et les premiers secours.

REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES : sommes versées essentiellement au Grand Périgueux (actes d'urbanisme : 8 400 €) et à l'ATD.

FETES ET CEREMONIES : 8 000 € dont le feu d'artifice.

DIVERS : abonnement au tableau numérique, taxe sur les essieux.

SERVICES EXTERIEURS : société protectrice des animaux : $0.85 \text{ €} \times \text{nbre habitants} = 1\ 862 \text{ €}$.

LES CHARGES DE PERSONNEL :

- rémunérations principales : 350 000 € (total personnel titulaire) ; 3 agents vont être stagiaires au cours du second semestre.

- rémunérations des non titulaires : 85 000 €.

Une légère augmentation de ces frais dus aux remplacements des absences pour formation ou maladie ou covid.

Le Maire remercie l'ensemble du personnel administratif et technique pour son implication, son professionnalisme et sa disponibilité.

REVERSEMENT GRAND PERIGUEUX : une attribution de compensation est normalement versée par le Grand Périgueux (9 960 € pour 2021). Lors du transfert des locaux du centre de loisirs, le Grand Périgueux a repris l'emprunt de la maison communale ; 50 % restent à notre charge.

INDEMNITES DES MAIRE, ADJOINTS ET DELEGUEES :

- 68 850.00 € soit 85 % du montant possible sont alloués au bureau municipal.

- pas de somme aux frais de mission puisque le congrès des Maires a été annulé ; Le Maire précise que seule l'inscription au congrès est facturée à la commune, tous les frais annexes (alimentation, transport, séjour) restent à la charge de l' élu.

- 6 700 € pour l'URSSAF,

- 1 400 € pour les formations des élus hors DIF.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

- contribution aux organismes de groupement intercommunal (espace économie emploi, éclairage public, adhésion au marché gaz, Gd Px, participation au fonctionnement du gymnase à Agonac, remboursement à la paroisse des flux consommés pour l'église, etc...)

- subventions aux associations qui en ont fait la demande :

PETITS PRINCES	250,00 €
CLC	400,00 €
FOOT	555,00 €
CASTEL ANIMATION	20 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
COOPERATIVE ECOLE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
RESTO DU COEUR	100,00 €
DON DU SANG	100,00 €
TENNIS CLUB	740,00 €
LIGUE CANCER	100,00 €
RAMASSE MIETTE	50,00 €
MFR	50,00 €
TOTAL	23 045,00 €

Le Maire explique que la subvention allouée au club de football est en fait un remboursement de la licence aux parents d'enfants de la commune.

Henriette ROCHE demande pourquoi les Ptits Princes n'ont pas une subvention plus importante. Marie BELOMBO répond que le montant attribué était versé pour aider la réalisation de l'arbre de Noël pour lequel ils bénéficient aussi de la gratuité de la salle des fêtes ; bien que cet évènement n'ait pas lieu avec le problème sanitaire actuel, c'est une association qui continue d'agir (vente de crêpes sur le marché, cours de guitare le mercredi) et qu'il convient d'encourager et soutenir en maintenant la subvention.

Joëlle DUVERNEUIL demande si les tee shirts qui avaient été offerts à l'association SLC (country) correspondaient à une subvention ; le Maire lui répond que c'était une dépense exceptionnelle pour une demande ponctuelle de l'association qui n'a jamais demandé de subvention annuelle. Il en profite pour rappeler que ces aides sont attribuées sur demande d'une association avec présentation d'un dossier constitué, entre autres, des comptes de l'asso.

Mise au vote des subventions attribuées aux associations communales : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Jean-Paul DUTARD, Président de l'association les Ptits Princes, ne prend pas part au vote.

Il est précisé que ces subventions seront versées en août, excepté celle du Castel Animations qui a été payée ce mois-ci.

SUBVENTION au CCAS : 12 500 €. Coralie JUGE donne le détail des projets en attente :

- un atelier diététique était programmé pour le service périscolaire en avril et mai en partenariat avec les parents mais comme cela implique de la manipulation des aliments ou autres.... covid oblige, il est reporté à septembre-octobre,
- une session révision du code de la route pour les aînés qui sera programmé dès que possible,
- toujours le projet de sortie de fin d'année scolaire de l'ATP mais il semble compromis également par la covid,
- le repas des aînés qui a été annulé cette année mais que l'équipe souhaite vraiment remplacer par une journée retrouvailles dès que possible pour le bien-être de nos anciens.

SUBVENTION AU LOTISSEMENT : 204 892.27 €, déjà évoquée précédemment donc inutile d'en reparler.

SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE : 2 000 € pour participer à hauteur de 70 % aux frais de transport SNCF pour les lycéens, étudiants et apprentis.

Marie BELOMBO ajoute qu'une provision a été prévue pour les annulations de titres (6 500 €) et que le nouveau trésorier a fait procéder à des écritures de dotations pour amortissement (estimations de la dévaluation de matériels), choses qui n'étaient jamais faites auparavant. Une provision pour créances douteuses et une autre pour les dépenses imprévues, son nom parle de lui-même, ont aussi été pourvues.

Elle commente ensuite le tableau suivant présentant un condensé des recettes et dépenses et faisant apparaître la capacité d'autofinancement de la commune :

CALCUL AUTOFINANCEMENT		2021			
RECETTES	ARTICLE	MONTANT	DEPENSES	ARTICLE	MONTANT
Virement section fonctionnement		418 473,44 €	Emprunts Commune	1641	124 300,00 €
			Emprunts SDE 24	168758	0,00 €
			Prêt CAF à taux zéro	16878	12 731,43 €
			Participat.Trav.SDE24	2041582	6 000,00 €
Fonds Compensation TVA	10222	111 600,00 €	Participat.Of.Gd Perigx Habt.	204182	455,00 €
Taxe Aménagement	10226	10 000,00 €	Gd Périgueux	2046	16 265,00 €
			Adhésion France Locale	261	1 500,00 €
Remboursement emprunts ALSH ET POLE	276351	26 955,46 €			
Amortissements de biens	2802-040	24 680,14 €	SOUS TOTAL		161 251,43 €
Provisions	4912-040	3 000,00 €	040-4912 Provisions		2 500,00 €
			TOTAL		163 751,43 €
		176 235,60 €	AUTOFINANCEMENT		430 957,61 €
TOTAL RECETTES		594 709,04 €	TOTAL DEPENSES		594 709,04 €

Ce qui permet d'aborder le programme des investissements par opération :

OP.00022		OP.00044		2041582		OP.00045		OP.00048		OP.00052	
Aménagement de bâtiments		Acquisition matériel mobilier autres		Travaux électrification		ADAP		Bornes enterrées		Traverse du bourg	
RAR		RAR		RAR		RAR		RAR		RAR	
2313	113 000,00 €	2188	21 500,00 €	2041582	10 000,00 €	2313	24 063,08 €	2315	14 500,00 €	2315	110 000,00 €
Aménagement salle des fêtes	6 000,00 €	Matériel informatique mairie	1 500,00 €	(SDE24)		Travaux 2021 (2313)	14 000,00 €	Travaux 2021 (2315)	500,00 €		
Organigramme salle des fêtes	7 850,00 €	Matériel informatique école	600,00 €	Travaux 2021	25 000,00 €	TOTAL	14 000,00 €	TOTAL	500,00 €		
Sonorisation bourg et halle	3 000,00 €	Deserbeuse	3 000,00 €	2041582		TG	38 063,08 €	TG	15 000,00 €	TG	110 000,00 €
Aménagement local technique	1 000,00 €	Equipement fourgon	2 000,00 €			RAR 1341	6 221,48 €	RAR	14 500,00 €	RAR	
Aménagement zone stockage	10 000,00 €	Matériel restaurant scolaire	12 400,00 €			RAR	17 841,60 €			1323 Département	70 000,00 €
		Programme informatique Ed. Nat	8 500,00 €			1341 Etat	9 000,00 €			1328 Leader	11 600,00 €
						AUTOFINANCEMENT	5 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	500,00 €	1341 DETR	78 000,00 €
										RAR 2315	159 600,00 €
TOTAL	27 850,00 €	TOTAL	28 000,00 €	TOTAL	25 000,00 €	TG	38 063,08 €	TG	15 000,00 €	TG	159 600,00 €
TG	140 850,00 €	TG	49 500,00 €	TG	35 000,00 €						
RAR	113 000,00 €	RAR	21 500,00 €	RAR	10 000,00 €						
FFDR Sécurisation Ecoles (1328)	9 630,00 €	Plan relance Cont. Pedago. (1328)	5 850,00 €								
AUTOFINANCEMENT	18 220,00 €	Plan en faveur Rest. Scol (1328)	3 000,00 €								
		AUTOFINANCEMENT	19 150,00 €	AUTOFINANCEMENT	25 000,00 €						
TG	140 850,00 €	TG	49 500,00 €	TG	35 000,00 €						

OP.0012		OP.0013		OP.00077		OP.00088		OP.00100		OP.201901	
Petit Patrimoine		Acquisition de terrains		Signalisation routière		Programme Intérêt Général		Gros Travaux Voirie		local chasseurs	
RAR		RAR		RAR		Intérêt Général				RAR	
2313	2 249,96 €	2116	23 568,24 €	2315	7 084,68 €	RAR		RAR		2313	1 500,00 €
		2118	64 120,00 €			20422	8 481,04 €	2315	31 067,48 €		
		ACQUISITION 2021 (2118)	20 580,93 €			Travaux 2021 (20422)	4 600,00 €	Travaux 2021 (2315)	80 000,00 €		
		TOTAL	20 580,93 €			TOTAL	4 600,00 €	TOTAL	80 000,00 €		
TG	2 249,96 €	TG	108 269,17 €	TG	7 084,68 €	TG	13 081,04 €	TG	111 067,48 €	TG	2 500,00 €
RAR	2 249,96 €	RAR	87 688,24 €	RAR	7 084,68 €	RAR	8 481,04 €	RAR	31 067,48 €	RAR	1 500,00 €
						AUTOFINANCEMENT	4 600,00 €	AUTOFINANCEMENT	80 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	1 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	20 580,93 €								
TG	2 249,96 €	TG	108 269,17 €	TG	7 084,68 €	TG	13 081,04 €	TG	111 067,48 €	TG	2 500,00 €

OP.201902		OP.202001		OP.202002		OP.202003		OP.202004	
Chemineements Doux		Acquisition Bâtiment		Etude Architecturale		Acquisition véhicule		Aménagement cimetière	
RAR		RAR 2115		RAR 2031		RAR 21571		RAR 2315	
2315	83 015,45 €		20 000,00 €	(CAUE)	20 000,00 €		30 000,00 €		80 000,00 €
		Acquisition (2115)	106 906,68 €			Acquisition véhicule électrique(21571)	35 000,00 €	Travaux 2021 (2315)	80 000,00 €
		TOTAL	106 906,68 €			TOTAL	35 000,00 €	TOTAL	80 000,00 €
TG	83 015,45 €	TG	126 906,68 €	TG	20 000,00 €	TG	65 000,00 €	TG	160 000,00 €
RAR 1328	15 000,00 €	RAR	20 000,00 €	RAR	20 000,00 €	RAR	30 000,00 €	RAR	80 000,00 €
RAR	68 015,45 €	AUTOFINANCEMENT	106 906,68 €			AUTOFINANCEMENT	35 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	80 000,00 €
TG	83 015,45 €	TG	126 906,68 €	TG	20 000,00 €	TG	65 000,00 €	TG	160 000,00 €

OP.202101	
Audit	
Bâtiments	
Audit Bâtiments Energie(2031)	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €
TG	5 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	5 000,00 €
TG	5 000,00 €

OP.202102	
Economies	
d'Energie	
Travaux Economie	
Energie (2313)	30 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €
TG	30 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	30 000,00 €
TG	30 000,00 €

A tour de rôle, Franck MERY détaille les travaux, obligatoires ou pas, dans les différents bâtiments communaux (surtout la salle des fêtes et l'école) et Jean-Paul DUTARD ceux pour finir le dépôt municipal ; il énumère aussi les achats de matériel nécessaires pour de bonnes conditions de travail de l'équipe technique. Les membres de l'assemblée discutent de tous ces projets, posent des questions auxquelles le Maire répond avec précision tant sur leur nécessité que leur financement.

Quand le sujet de l'entretien des ponts dans le programme de la signalisation routière est abordé, il précise que la commune s'est engagée dans un programme de diagnostic d'état de tous les ponts et... il y en a !

Marie BELOMBO termine avec la présentation de la balance générale des investissements :

BALANCE GENERALE DE L'INVESTISSEMENT 2021							
INVESTISSEMENT		DEPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES	
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé
OO1	Déficit		1068	Affect. Invest.	42 852,69 €		
			OO1		440 475,76 €		
Dépenses	RAR	RAR	Recettes	RAR	RAR		
	20	38 481,04 €	1323	Subvention Conseil Départemental	70 000,00 €		
	21	159 188,24 €	1328	Subvention Etat (DETR)	84 221,48 €		
	23	466 480,65 €	1341	Subvention Leader et Gd Périgueux	26 600,00 €		
		664 149,93 €			180 821,48 €		
	TOTAL	664 149,93 €		TOTAL	664 149,93 €		
2016 DEPENSES NOUVELLES			2016 RECETTES NOUVELLES				
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant		
040-4912	Provisions	2 500,00 €					
1641	Capital emprunts commune	124 300,00 €	040-2802	Amortissement de biens	24 680,14 €		
168758	Emprunts SDE 24	0,00 €	040-4912	Provisions	3 000,00 €		
16878	Emprunt CAF	12 731,43 €	10222	FCTVA	111 600,00 €		
2041582	Participat.Trav.SDE24	6 000,00 €	10226	Taxe aménagement	10 000,00 €		
204182	Participat.Of.Gd Perigx Habt.	455,00 €	276351	Remboursement emprunts	26 955,46 €		
2046	Gd Périgueux	16 265,00 €					
261	Adhésion France Locale	1 500,00 €					
	Sous total	163 751,43 €		Sous total	176 235,60 €		
Dépenses	20	34 600,00 €	Recettes				
Nouvelles Opérations	21	190 487,61 €	Nouvelles Opérations	13	27 480,00 €		
	23	233 350,00 €			27 480,00 €		
		458 437,61 €					
	TOTAL NOUVELLES			Prélèvement(1)	418 473,44 €		
	DEPENSES	622 189,04 €		TOTAL NOUVELLES			
	T.G. NOUVELLES DEPENSES	622 189,04 €		RECETTES	203 715,60 €		
	TOTAL GENERAL	1 286 338,97		T.G. NOUVELLES RECETTES	622 189,04 €		
				TOTAL GENERAL	1 286 338,97		

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) **pôle santé et commercial :**

Marie BELOMBO présente le budget proposé pour la gestion du pôle santé et commercial aidée du Maire et de Franck MERY pour expliquer les travaux qui restent à faire. Elle précise qu'il n'y a pas de financement par la commune pour le fonctionnement comme cela apparaît sur le tableau qui suit puisque c'est une opération qui s'autofinance maintenant, notamment par les loyers des professionnels qui l'occupent. Quant à l'investissement, la verrière doit être installée prochainement et le DASRI (dépôt pour déchets d'activités de soins à risques infectieux) à ajouter (dispositif impératif à installer), prévus dans les 100 000 € de dépenses.

BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL				2021				
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Articles		Dépenses Nouvelles	TOTAL	Articles	Recettes Nouvelles	RECETTES	TOTAL	
60611	Eau	1 500,00 €	1 500,00 €	752	Loyers Pharmacie			
60612	Energie-Electricité	2 000,00 €	2 000,00 €		Maison santé et Salon coiffure	49 000,00 €	49 000,00 €	
60632	Fournitures petit équipement	1 200,00 €	1 200,00 €					
6161	Assurance	300,00 €	300,00 €					
6226	Honoraires	550,00 €	550,00 €					
62871	Remboursement Empt Commune	5 565,44 €	5 565,44 €					
63512	Taxes Foncières	2 000,00 €	2 000,00 €	7552	Subvention commune	0	0	
66111	Emprunt Pôle Santé Commercial	3 395,94 €	3 395,94 €					
66112	Intérêts courus non échus	1 387,80 €	1 387,80 €					
002	Déficit fonctionnement 2020 reporté	450,57 €	450,57 €					
022	Dépenses imprévues	1 429,18 €	1 429,18 €					
023	Virement section investissement	29 221,07 €	29 221,07 €					
	TOTAL	49 000,00 €	49 000,00 €		TOTAL	49 000,00 €	49 000,00 €	
INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Articles	Restes à Réaliser	Dépenses Nouvelles	TOTAL	Articles	Recettes Nouvelles	RAR	RECETTES	TOTAL
001	Déficit investissement 2020 reporté	410 703,05 €	410 703,05 €	021	Virement section fonctionnement		29 221,07 €	29 221,07 €
1641	Emprunt Pôle Santé Commercial	18 812,34 €	18 812,34 €	024	Vente bâtiments		281 000,00 €	281 000,00 €
16878	Remboursement Empt Commune	19 930,68 €	19 930,68 €	1323	Conseil Départemental	38 400,00 €		38 400,00 €
168748	Remboursement			1328	Autres :			
	Avance commune				Conseil Régional	14 125,00 €		14 125,00 €
2313	Travaux	100 000,00 €	100 000,00 €		Leader	25 000,00 €		25 000,00 €
	et honoraires				Grand Périgueux	50 700,00 €		50 700,00 €
				1341	Etat (DETR)	111 000,00 €		111 000,00 €
	TOTAUX	100 000,00 €	449 446,07 €	549 446,07 €	TOTAUX	239 225,00 €	310 221,07 €	549 446,07 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Frédéric DELRIEUX, médecin occupant les locaux, ne prend pas part au vote.

c) **lotissement :**

Le Maire présente le budget proposé pour le lotissement en rappelant les directives données par le nouveau trésorier et annoncées en début de séance.

BUDGET LOTISSEMENT				2021	
		FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			RECETTES		
605	TRAVAUX	5 000,00 €	002	EXCEDT FONCT.REPORTE	
71355-042	VARIATION TERRAINS AMENAGES	54 419,07 €	7015	VENTE DE TERRAINS	130 000,00 €
002	DEFICIT REPORTE	275 473,20 €	774	SUBVENTION COMMUNE	204 892,27 €
TOTAL		334 892,27 €	TOTAL		334 892,27 €
		INVESTISSEMENT			
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT INVEST. REPORTE		3555-040	SORTIES DE LOTS AU PRIX DE REVIENT	54 419,07 €
1687	AVANCE	54 419,07 €	002	EXCEDENT	
TOTAL		54 419,07 €	TOTAL		54 419,07 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants de prévoir l'amortissement de certains comptes d'actifs et de passifs. Il énumère les critères donnés dans l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales pour définir les durées des amortissements soumises au vote, étant précisé que le trésorier a validé ces propositions :

COMPTE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREE
202	Frais d'études d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme	Maximum 10 ans
203	Frais d'études, d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme	Maximum 5 ans
2041	Subventions d'équipements versées	Maximum 15 ans
2042	Subvention PIG	Maximum 5 ans
2046	Investissement Centre de loisirs	Maximum 10 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeur similaire	Maximum 5 ans

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- EXTENSION DU CIMETIERE : COMPLEMENT DE DELIBERATION

Le Maire rappelle les précédentes décisions du Conseil municipal sur l'extension du cimetière et notamment l'achat pour l'euro symbolique du terrain de l'indivision MULLON ; il indique que la signature de l'acte administratif portant cette cession est programmée pour samedi matin.

Il explique ensuite qu'après une réunion de préparation et d'information avec les responsables du service instructeur en urbanisme du Grand Périgueux, une autorisation d'agrandir le cimetière a été demandée au Préfet de la Dordogne. Ce dernier se prononcera sur présentation d'un dossier composé de la décision du Conseil municipal d'agrandir le cimetière et de maintenir l'acquisition du terrain concerné par le projet même s'il n'aboutit pas, des résultats d'une enquête publique et de diverses études de sol, d'hydrologie... Le Maire informe l'assemblée que, pour ne pas perdre de temps vu le besoin urgent de cette extension, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de cinq professionnels dont un qui a déjà répondu ne pas pouvoir honorer la demande.

Serge NAWROT interpelle le Maire sur le défrichage de ce terrain et sa compatibilité avec la nouvelle destination ; il lui répond que la commune achète le terrain défriché donc que les démarches ont dû être faites par le propriétaire ou l'exploitant forestier et qu'il est clairement indiqué dans l'acte administratif que cette acquisition est faite dans le but d'agrandir le cimetière.

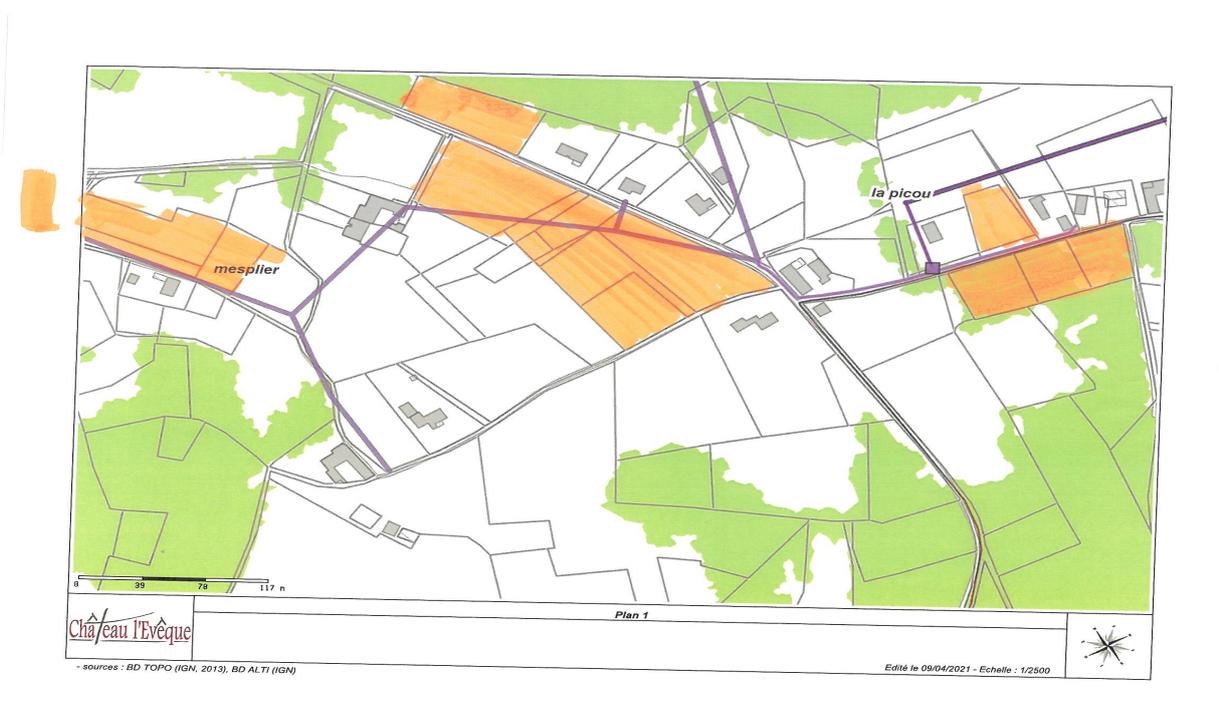
Il est demandé au Conseil municipal d'entériner la décision d'extension du cimetière et de l'achat du terrain même en l'absence de la certitude de la réalisation du projet.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES (SDE 24) : REALISATION D'UNE ETUDE EN VUE DE TRAVAUX D'ELECTRIFICATION A MESPLIER

Le Maire explique qu'à Mesplier, un nombre important de maisons (14) ont été construites et qu'il y a besoin de revoir l'équipement électrique. Cette opération doit être autorisée par le Conseil municipal pour permettre au SDE 24 de programmer les travaux, mais n'a aucune incidence financière pour la commune.

Serge NAWROT demande si toutes ces constructions n'impliquent pas un risque sanitaire vu le nombre d'assainissements individuels ; le Maire lui répond que le SPANC surveille les installations individuelles de près, qu'elles ont été validées et qu'une évolution vers un assainissement collectif serait compliquée.



Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES TITRES DE TRANSPORT SNCF POUR LES LYCEENS, ETUDIANTS ET APPRENTIS : COMPLEMENT DE DELIBERATION

Le Maire rappelle la décision de la prise en charge par la commune de 70 % des frais de transport SNCF pour les lycéens, étudiants et apprentis ; il indique qu'il est nécessaire de compléter cette décision en précisant qu'elle s'applique sur les lignes Limoges-Périgueux et Périgueux-Bordeaux tant pour l'aller que le retour.

Il ajoute que l'association Périgord Rail Plus apporte beaucoup de soutien à la commune et pourrait amener 4 arrêts supplémentaires par semaine à Château l'Evêque. Il félicite Henriette ROCHE qui a accompli un gros travail d'étude des transports au départ de Château l'Evêque vers toutes destinations.

Frédéric DELRIEUX cite l'exemple d'une famille qui se déplace souvent par le train mais ne trouve plus de correspondance à Périgueux pour continuer leur trajet vers d'autres destinations. Henriette ROCHE lui répond que les horaires ont changé mais que les déplacements en bus permettent ce qui n'est pas possible en train sauf le dimanche qui reste compliqué.

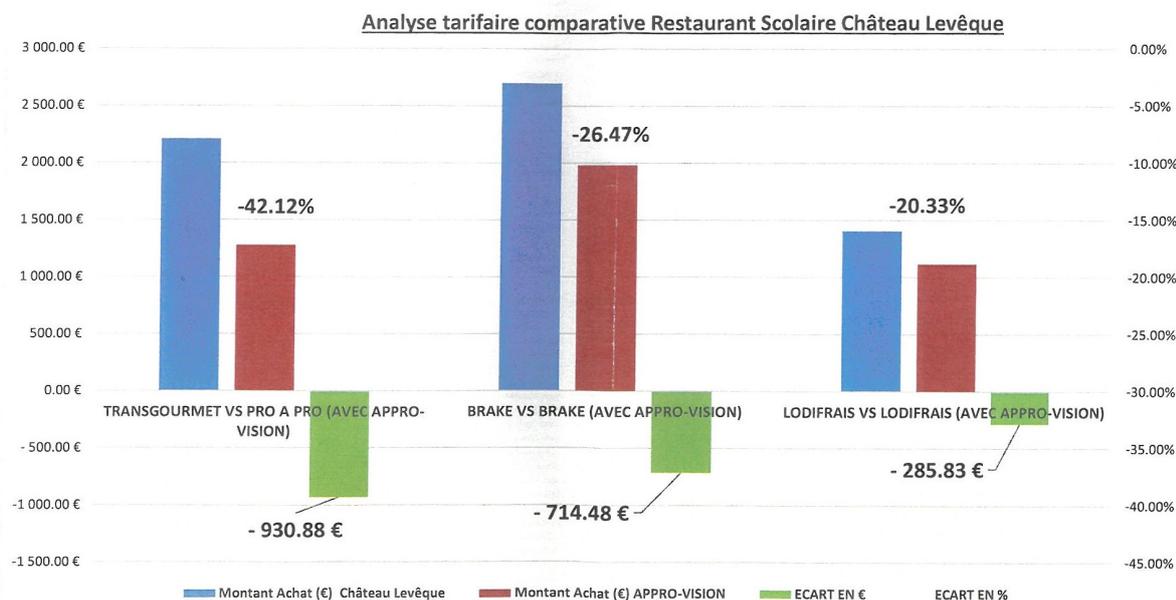
Il lui demande alors s'il est prévu de jumeler les abonnements bus-train et le Maire intervient pour indiquer qu'une négociation par le Grand Périgueux est en cours pour permettre l'association bus-train sur un même badge ; Henriette ROCHE ajoute que pour les foyers à faibles revenus, la carte Sésame fonctionne tant sur le réseau régional bus que ferroviaire et précise que le tarif appliqué est de 0.25 € par trajet mais cela ne s'applique pas aux étudiants. Le Maire explique que cela pourrait être élargi à ces usagers en septembre.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- RESTAURANT SCOLAIRE : ADHESION AU SERVICE APPRO-VISION

Le Maire continue avec la présentation d'une société, Appro-vision, qui propose une vente de produits à prix réduits du fait de la négociation en masse auprès des fournisseurs nationaux et régionaux dont ceux avec lesquels la responsable du restaurant scolaire travaille déjà. Selon une première étude, une économie de 2 000 € pourrait être faite sur l'année.

FOURNISSEURS	Montant Achat (€) Château Levêque	Montant Achat (€) APPRO-VISION	ECART EN €	ECART EN %
TRANSFOURMET VS PRO A PRO (AVEC APPRO-VISION)	2 210.12 €	1 279.24 €	-930.88 €	-42.12%
BRAKE VS BRAKE (AVEC APPRO-VISION)	2 699.35 €	1 984.88 €	-714.48 €	-26.47%
LODIFRAIS VS LODIFRAIS (AVEC APPRO-VISION)	1 406.13 €	1 120.30 €	-285.83 €	-20.33%
TOTAL	6 315.60 €	4 384.42 €	-1 931.18 €	-30.58%



Sur une réaction de l'assemblée, il précise que les petits producteurs bio locaux ne seront pas annulés pour autant, bien au contraire, les commandes en circuit court seront non seulement conservées mais même privilégiées ; il s'agit principalement de bénéficier de prix très avantageux car cette société fait de la négociation de prix par l'achat de très grosses quantités et pour la plupart auprès des mêmes fournisseurs que ceux auprès de qui nous commandons actuellement.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- SYNDICAT MIXTE OUVERT DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE : COMPLEMENT DE DELIBERATION

Le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors d'une précédente réunion, l'a autorisé à chercher et/ou désigner des bénévoles pour travailler avec les pompiers sur le repérage d'accès à créer dans les bois denses de la commune. Il cite les noms des personnes qui se sont portés volontaires bénévoles pour cette mission :

- Gilles BEYDON - Bernard PARISOTTO - Patrick NOUAILLANE
- Pascal DESMOULIN - Claude LAVERGNE

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire indique qu'un chèque de 700 € de l'association MNOP doit être encaissé ; il s'agit du remboursement des frais d'organisation du concert de 2020 qui a été annulé. Le montant réglé par la commune (880 €) a été déduit des frais de location de matériel de sonorisation qu'ils ont payés (180 €).

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- CONVENTION DE PRET AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET (BDP)

Le Maire donne la parole à Nicole GALLOIS pour expliquer à l'assemblée que des conventions doivent être signées entre la commune et la bibliothèque pour permettre, à chaque fois, l'accueil dans la bibliothèque, d'ateliers, expositions ou animations destinés au jeune public. Elle indique qu'une activité « salon musical » est en cours et que suivra celle intitulée « Malle émotions ». Celle-ci clôturera l'année scolaire et fait l'objet de la convention mise à l'ordre du jour de cette réunion.

Le Maire reprend la parole pour demander au Conseil municipal de l'autoriser à signer toutes conventions d'accueil d'une animation, atelier ou exposition que proposera la bibliothèque départementale de prêt étant précisé qu'il les en informera à chaque fois.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

A ce moment, Pierre CABOS est contraint de quitter la réunion pour raison professionnelle.

11- POINTS INFORMATIFS

a) ligne de trésorerie :

dans l'attente de percevoir les subventions et le Conseil municipal lui ayant déjà donné délégation pour cela si le besoin s'en faisait sentir, le Maire indique qu'il va ouvrir une ligne de trésorerie.

b) box à vélos :

le Maire annonce la nouvelle de la réfection du parking de covoiturage prochainement, l'ajout d'un box à vélos et d'un second au parking de la gare, le tout financé par le Grand Périgueux.

c) festival :

Claire GIRY-LATERRIERE fait le point sur l'avancée de la préparation du festival. Elle annonce l'accord du Préfet si cela se déroule sans chaise sur le terrain mais avec des places au sol marquées. Les grands festivals réguliers étant annulés, il privilégie les petits festivals pour amener de l'animation... tant attendue !

Elle distribue l'organigramme des intervenants... une centaine de bénévoles qui agiront dans des domaines différents. L'ancien terrain de foot semble convenir. Elle décrit le circuit emprunté par le public : arrivée par la descente depuis le rond-point Beltrame pour prendre à gauche dans la rue des Sports, aller jusqu'au tournebride et entrer sur le stade par un portillon pour faire face à la scène, placée contre le parking. Ceci permettrait l'accueil d'environ 3 000 spectateurs. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) prendrait ce festival comme évènement test pour l'analyse de la propagation de la covid, ce qui imposera des restrictions supplémentaires mais... c'est pour le bien de tous.

Claire GIRY-LATERRIERE continue avec l'aspect financier de l'opération : des mécènes arrivent... étant précisé que l'association organisatrice 'Castel Animations' a reçu la subvention de la commune mais que cela ne suffira pas. Le Maire ajoute que celles du Grand Périgueux va être votée au mois de mai et viendra aussi celle du Conseil départemental. La situation sanitaire n'a rien arrangé : la distribution d'une programmation n'a pas pu se faire, la vente des billets non plus du fait qu'on ne sait pas si on doit demander un test aux acheteurs ou pas... mais cela avance, des économies au budget sont faites avec le choix de l'ancien terrain plutôt que le nouveau, des devis ont été renégociés à la baisse. Par contre, il est vrai que nombre de professionnels sont nécessaires ne serait-ce que pour la sécurité-surveillance (agents de sécurité cynophiles pour surveiller l'installation pendant la nuit par exemple) agréés par les services de la Préfecture... un référent covid est requis : l'élus Pierre CABOS, personnel de santé, semble tout indiqué.

La recherche de mécènes continue ; elle indique que beaucoup ne font pas forcément le don pour l'avantage fiscal mais par simple envie de culture ou pour leur publicité. Le débat dévie sur le sujet de la vaccination et des tests.

Claire GIRY-LATERRIERE est chaleureusement félicitée pour son travail et son investissement pour la réalisation de cette manifestation malgré tous les obstacles, essentiellement dus à la crise sanitaire.

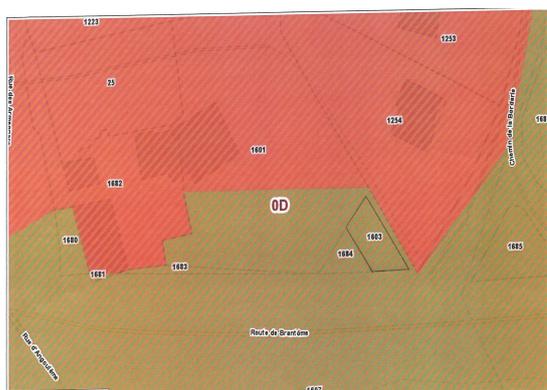
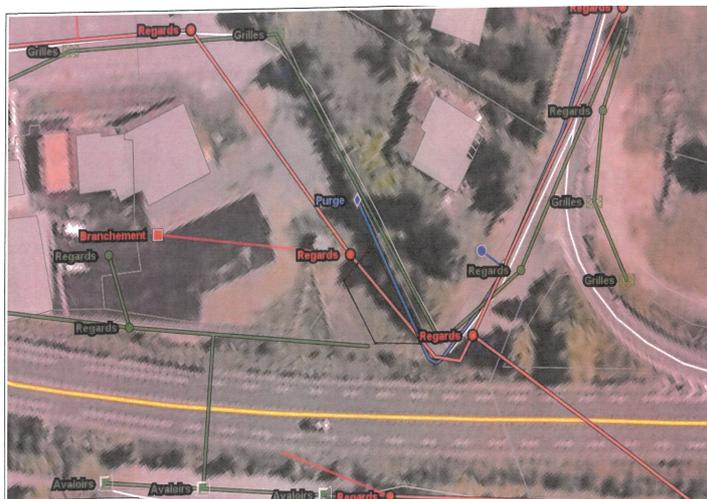
d) courrier d'administrés :

Le Maire donne lecture d'un courrier des co-indivisaires de la succession AUDEBERT qui fait l'historique d'une parcelle D 1603 de 120 m² au lieudit les Armagnacs. Ce terrain leur appartient puisque le Conseil départemental ne l'avait pas acheté lors de la réalisation de la déviation du bourg de Château l'Evêque. Au terme de cette lettre et pour régulariser la situation, les signataires proposent son achat par la commune au prix de 40 € le m² !

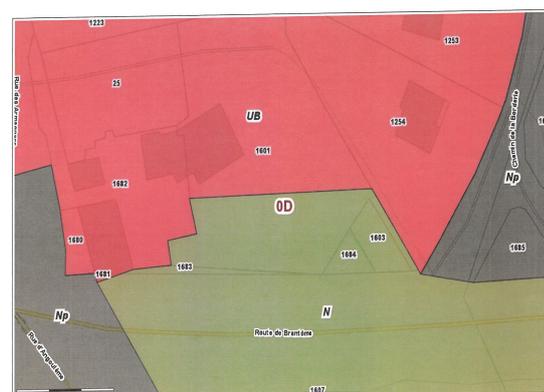
Le Maire corrige les affirmations avancées dans ce courrier :

- la parcelle est bien délimitée,
- il n'y a aucun regard sur cette partie,
- elle est entretenue par les services municipaux depuis des années,
- le terrain où se trouvent les regards appartient bien au Conseil départemental,
- la canalisation avec regards du réseau d'assainissement collectif est sur le domaine public (commune),
- le seul endroit de cette parcelle que traverse une canalisation d'évacuation au tout à l'égout a fait l'objet d'une convention d'autorisation de passage et d'installation signée par Messieurs TEILLET et CYPRYCK et la commune.

Tout ce qui concerne ce terrain est règlementaire et... il n'a jamais été constructible !



PLU applicable depuis le 28 juin 2005
vert = zone N = non constructible



PLUI applicable depuis le 26 janvier 2020
vert = zone N = non constructible

Il ajoute qu'après tant d'années d'entretien par les services municipaux, il pensait que les propriétaires auraient donné ou cédé pour l'euro symbolique ce bien enclavé dans la propriété de la commune et celle du Conseil départemental, et inutilisable car non constructible.

En tout cas, il ne souhaite pas payer 4 800 € pour 120 m² de terrain non constructible dont la commune n'a nul besoin.

Joëlle DUVERNEUIL intervient pour indiquer que ce ne sont pas les propos qu'il lui a tenus lors de leur entretien en rendez-vous. Le Maire précise que justement, dès la fin de cet entretien, il s'est rendu sur place pour vérifier les emplacements des regards et pouvoir exposer les faits en complète connaissance de la situation et du dossier.

Joëlle DUVERNEUIL insiste sur l'existence, avant, d'une construction présente sur cette parcelle, ce à quoi le Maire lui répond qu'il a fait des recherches sur les plans récents et anciens du cadastre sans avoir trouvé la moindre construction à cet endroit... elle persiste dans l'affirmation de la présence d'abris de jardin ; le Maire l'informe qu'un abri de jardin correspond à une cabane et ne donne pas la constructibilité à un terrain.

Elle transmettra ces informations aux héritiers dont elle est l'un des deux représentants. Le Maire lui rappelle qu'il reste disponible pour les recevoir tous les deux pour reparler de ce sujet.

12- QUESTIONS DIVERSES

a) **gendarmerie nationale** : le Maire explique que les hauts responsables des services de gendarmerie ont créé le dispositif de gestion d'évènement (DGE). Il s'agit d'un nouveau système de police-secours à l'échelle du département qui a été divisé en 3 parties.

Des brigades, complètement en dehors de notre zone comme celles de Nontron (venue pour l'incendie d'hier soir), Lalinde et St Martial de Valette (intervenues le dernier week end)... arrivent et agissent sans aucune communication avec le Maire ou les services de la municipalité ! les informations sont connues plus tard... c'est une nouvelle organisation, en rodage certes mais qui n'est absolument pas souhaitable puisque cela implique la perte d'une relation suivie de longue date, et donc de confiance, avec les brigades de notre secteur (Périgueux-St Pierre de Chignac-Vergt)... et pour eux non plus d'ailleurs car trop de trajet pour se rendre sur les lieux d'une intervention ; à suivre.

Frédéric DELRIEUX demande que l'information soit publiée dans le prochain magazine de la municipalité, ne serait-ce que pour expliquer aux habitants que la brigade mettra du temps pour arriver sur les lieux après leur appel...

b) groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) : le Maire informe l'assemblée du nombre d'agressions d'élus en constante évolution : 2019 = 380, en 2020 = 1250... agressions verbales ou physiques qui ont suscité des réflexions en haut lieu et amené une nouvelle Loi punissant dès la première plainte de la victime (contre 2 nécessaires auparavant) et directement en pénal.

Une formation est proposée aux élus pour la gestion des incivilités et le Maire indique qu'il s'est inscrit dans ce programme.

c) élections régionales et départementales en juin : le Maire indique qu'il a répondu ce jour à la consultation d'opinion par le gouvernement sur le maintien des élections de juin prochain. Le nombre de participants nécessaires pour la tenue des deux bureaux de vote trop important, les conditions sanitaires imposées tant aux personnes (vaccination ou test PCR) qu'à l'organisation (taille de la salle pour cheminement sans croisement, distance physique...), la quantité de matériel de vote également l'ont amené, après avis de ses adjoints bien sûr, à dire qu'il ne souhaite pas le maintien de ces élections mais un report à une période plus sereine, comme la majeure partie des Maires du Grand Périgueux d'ailleurs.

d) covid : le Maire donne la parole à Frédéric DELRIEUX pour faire un point sur la situation de la commune au regard de la pandémie. Celui-ci annonce que le nombre de cas en Dordogne était en baisse avant le confinement mais que les personnels des services de santé sont surchargés et fatigués et que pour eux, le confinement est rassurant.

e) vaccination : il indique que Coralie JUGE assure le suivi des vaccinations, normalement des personnes de 75 ans et +, mais que d'autres plus jeunes s'immiscent dans le programme parce qu'ils veulent absolument Pfizer !! il indique qu'il administre Astrazeneca et rien d'autre, que ce vaccin ne convient qu'aux moins de 75 ans car moins efficace (65 à 70 % d'efficacité) contrairement à Pfizer (+ 95 %), qu'il a déjà vacciné 72 personnes et la maison de santé : une cinquantaine ; les infirmières peuvent vacciner aussi. Par contre, il explique qu'il n'y a pas de recul par rapport à l'un des composants d'Astrazeneca (8 mois seulement). Après une longue discussion sur le sujet du vaccin, Coralie JUGE annonce qu'il ne reste que 32 personnes de la liste des 75 ans et plus à vacciner, que les rendez-vous se prennent mieux sur doctolib que sur appel téléphonique mais que pour cela il faut une adresse mail et que c'est un travail énorme à accomplir ; c'est pour cela qu'elle appelle les enfants des personnes pour qu'ils assument la mission pour leurs parents.... Le Maire remercie tous ceux qui ont transporté les personnes jusqu'au lieu de vaccination.

Frédéric DELRIEUX précise que ceux qui seront présents pour aider pendant le festival devront être vaccinés, le Maire ajoute que pour la tenue des bureaux de vote aussi, si les élections sont maintenues en juin.

Personne n'ayant de question, il déclare la séance levée à 23h05.